



Assemblée générale

Distr. limitée
25 février 2016
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Cinquante-troisième session
Vienne, 15-26 février 2016

Projet de rapport

II. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

1. Conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 5 de l'ordre du jour, "Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales".
2. À la 846^e séance, le Spécialiste des applications des techniques spatiales a donné un aperçu des activités entreprises et prévues dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
3. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction le travail effectué par le Bureau des affaires spatiales dans le cadre du Programme et a félicité Takao Doi, le Spécialiste pour les applications des techniques spatiales, de son excellent travail en vue de réaliser les objectifs du Programme.
4. Les représentants de l'Allemagne, du Chili, de la Chine, des États-Unis, de la France, du Japon, du Nigéria et de Sri Lanka ont fait des déclarations au titre du point 5. Une déclaration au titre de ce point a aussi été faite par le représentant du Chili au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Un observateur de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a également fait une déclaration.
5. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:
 - a) "Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique: programme de formation pour 2016", par le représentant de la Chine;



- b) “Projet d’expérimentation et d’utilisation du module expérimental japonais ‘Kibo’”, par le représentant du Japon;
- c) “La communauté des acteurs associés aux vols habités”, par le représentant des États-Unis.

A. Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

6. Le Sous-Comité était saisi du rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales, qui définit le mandat et l’orientation du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (voir A/AC.105/1107, par. 1 à 17). Il a noté que les activités du Programme pour 2015 avaient été menées à bien de manière satisfaisante et s’est félicité du travail accompli par le Bureau dans le cadre du Programme.

7. Le Sous-Comité a noté que les thèmes prioritaires du Programme étaient la surveillance de l’environnement, la gestion des ressources naturelles, les communications par satellite pour les applications de téléenseignement et de télémédecine, la réduction des risques de catastrophe, l’utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite, l’Initiative sur les sciences spatiales fondamentales, le droit de l’espace, le changement climatique, l’Initiative sur les technologies spatiales fondamentales, l’Initiative sur les retombées bénéfiques pour l’humanité des technologies de l’espace, la biodiversité et les écosystèmes.

8. Le Sous-Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales et le Gouvernement japonais, en collaboration avec l’Agence japonaise d’exploration aérospatiale (JAXA), avaient lancé en septembre 2015 un programme de coopération ONU/Japon en vue du déploiement de satellites CubeSat depuis le module d’expérimentation japonais (Kibo) de la Station spatiale internationale (ISS). Ce programme, intitulé “KiboCUBE”, a pour objectif de promouvoir la coopération internationale et le renforcement des capacités dans le domaine des technologies spatiales et de leurs applications dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en offrant à des établissements d’enseignement ou de recherche de pays en développement la possibilité de déployer de petits satellites (CubeSat) depuis le module expérimental japonais Kibo.

9. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le troisième cycle du projet d’instrumentation en l’absence de gravité lancé en 2012 dans le cadre des activités de renforcement des capacités de l’Initiative sur les retombées bénéfiques pour l’humanité des technologies de l’espace avait été mené à bien (voir A/AC.105/1108). Il a également noté que 45 établissements du monde entier participaient à ce projet.

10. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que des contributions volontaires (en espèces et en nature) avaient été fournies par plusieurs États Membres et organisations pour 2015 (voir A/AC.105/1107, par. 42).

1. Année 2015

Réunions, séminaires, colloques, stages de formation et ateliers

11. Le Sous-Comité avait recommandé le programme ci-après de réunions, colloques et ateliers pour 2015 (A/AC.105/1107, annexe I):

a) Atelier ONU/Japon sur la météorologie spatiale: Résultats scientifiques et produits de données des instruments de l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale, tenu à Fukuoka (Japon) du 2 au 6 mars;

b) Atelier ONU/Fédération de Russie sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, tenu à Krasnoïarsk (Fédération de Russie) du 18 au 22 mai;

c) Réunion sur les applications des sciences et techniques spatiales dans le domaine de la santé publique, organisée par l'Organisation mondiale de la Santé et le Bureau des affaires spatiales à Genève les 15 et 16 juin.

Bourses de longue durée pour une formation approfondie

12. Le Sous-Comité a remercié le Gouvernement et le Ministère de l'industrie italiens d'avoir, par l'intermédiaire du Politecnico di Torino et de l'Istituto Superiore Mario Boella, et en collaboration avec l'Istituto Nazionale di Ricerca Metrologica, fourni des bourses pour le onzième cours de maître sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS) et leurs applications, qui s'était achevé en septembre, et pour le douzième cours, qui avait débuté en octobre 2015.

13. Le Sous-Comité a remercié le Gouvernement japonais d'avoir poursuivi le programme ONU/Japon de bourses d'études de longue durée sur la technologie des nanosatellites, en coopération avec l'Institut de technologie de Kyushu; il a noté que les six boursiers de la promotion 2015 avaient commencé leurs études en octobre 2015.

14. Le Sous-Comité a remercié le Gouvernement allemand, qui, en collaboration avec le Centre de technologie spatiale appliquée et de microgravité de l'Université de Brême et l'Agence aérospatiale allemande (DLR), avait maintenu son programme de bourses pour des expériences en tour d'impesanteur et mené à bien le deuxième cycle de ce programme.

2. Année 2016

Réunions, séminaires, colloques, stages de formation et ateliers

15. Le Sous-Comité a recommandé le programme ci-après de réunions, séminaires, colloques et ateliers pour 2016:

a) Atelier ONU/Costa Rica sur les retombées bénéfiques pour l'humanité des technologies de l'espace, devant se tenir à San José du 7 au 11 mars;

b) Atelier ONU/Inde sur l'utilisation de données d'observation de la Terre pour la gestion des catastrophes et la réduction des risques: L'expérience de l'Asie, devant se tenir à Hyderabad (Inde) du 8 au 10 mars;

- c) Atelier ONU/Kenya sur les technologies spatiales et leurs applications pour la gestion de la vie sauvage et la protection de la biodiversité, devant se tenir à Nairobi du 27 au 30 juin;
- d) Colloque ONU/Autriche sur les applications intégrées des techniques spatiales pour l'étude du changement climatique, devant se tenir à Graz (Autriche) du 12 au 14 septembre;
- e) Atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique sur les techniques spatiales au service du progrès socioéconomique, devant se tenir à Guadalajara (Mexique) du 23 au 25 septembre;
- f) Atelier ONU/République islamique d'Iran sur l'exploitation des techniques spatiales pour la surveillance des tempêtes de poussière et des sécheresses dans la région du Moyen-Orient, devant se tenir à Téhéran du 5 au 9 novembre;
- g) Atelier ONU/Népal sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, devant se tenir à Katmandou du 5 au 9 décembre;
- h) Colloque ONU/Afrique du Sud sur les technologies spatiales fondamentales, devant se tenir en Afrique du Sud vers la fin de l'année.

B. Coopération régionale et interrégionale

16. Le Sous-Comité a noté que le calendrier des stages postuniversitaires d'une durée de neuf mois qui étaient proposés pour la période 2014-2016 par les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU figurait à l'annexe du rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/1107, annexe III).
17. Le Sous-Comité a rappelé que, dans sa résolution 70/82, l'Assemblée générale avait souligné que la coopération régionale et interrégionale dans le domaine des activités spatiales était essentielle pour aider les États à développer leurs capacités spatiales et contribuer à l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et qu'elle avait noté à cet égard l'importance de la participation égale des femmes dans tous les domaines de la science et de la technique.
18. Le Sous-Comité a noté que le Conseil de l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO) avait tenu sa neuvième réunion en Chine du 28 au 30 octobre 2015.
19. Le Sous-Comité a noté que la septième Conférence de l'espace pour les Amériques avait eu lieu du 17 au 19 novembre 2015 à Managua.
20. Le Sous-Comité a noté que la sixième Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable, qui avait eu lieu à Charm el-Cheikh (Égypte) du 1^{er} au 3 décembre 2015, avait également examiné la politique et la stratégie spatiales africaines, dont l'Union africaine devait débattre en 2016.
21. Le Sous-Comité a noté que la vingt-deuxième session du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales (APRSAF) avait eu lieu du 1^{er} au 4 décembre 2015 à Bali (Indonésie) sur le thème "Partager des solutions grâce à la synergie dans

l'espace". La vingt-troisième session de l'APRSAF aura lieu à Manille en novembre 2016.

22. Le Sous-Comité a été informé des contributions en espèces reçues des donateurs ces dernières années et a engagé les États membres à continuer d'aider la communauté internationale à réaliser les objectifs en matière de renforcement des capacités dans le domaine des sciences et techniques spatiales.

IV. Questions relatives à la télédétection de la Terre, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

23. Conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 7 de l'ordre du jour, "Questions relatives à la télédétection de la Terre, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre".

24. Les représentants de la Chine, de l'Égypte, des États-Unis, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, de l'Iran (République islamique d') et du Japon ont fait des déclarations au titre de ce point. Pendant le débat général, des déclarations ont également été faites sur ce point par les représentants d'autres États membres.

25. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Le point sur les satellites météorologiques de la NOAA", par le représentant des États-Unis;

b) "Huitième Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau: appel à candidatures", par l'observateur du Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau.

26. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les programmes nationaux, bilatéraux, régionaux et internationaux relatifs à la télédétection, notamment dans les domaines suivants: surveillance des changements climatiques; gestion des catastrophes; volcanologie et sismologie; gestion des écosystèmes et des ressources naturelles; surveillance de la qualité de l'air et de l'eau pour leur teneur en aérosols et polluants; météorologie et prévisions météorologiques; agriculture; irrigation et surveillance des sécheresses; surveillance de la déforestation et de la dégradation des forêts et cartographie des zones côtières, de la mise en valeur des bassins versants et de l'occupation des sols; surveillance de la couverture de glace et des glaciers; océanographie et surveillance des températures; développement rural et urbanisme; développement d'infrastructures et surveillance des oléoducs et gazoducs; santé mondiale; et sécurité alimentaire et quantification du rendement des cultures.

27. Le Sous-Comité a pris note de l'action constante que mènent les pays en développement pour renforcer leurs moyens d'observation de la Terre pour combattre la pauvreté, améliorer la qualité de vie et faire progresser leur développement socioéconomique par une exploitation rationnelle et durable des ressources. À cet égard, il a également noté qu'il s'était produit une intensification de la collaboration des pays en développement avec le Programme des Nations

Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) pour renforcer les capacités de gestion des catastrophes et diffuser les informations aux décideurs au niveau national.

28. Le Sous-Comité a noté qu'en utilisant des données d'observation de la Terre, des décideurs de pays en développement avaient pu, aux niveaux national et local, offrir des services sociaux mieux ciblés et plus efficaces tout en réduisant considérablement les coûts.

29. Le Sous-Comité a noté les efforts faits pour promouvoir le développement d'applications utilisant des données d'observation de la Terre et inciter les entités commerciales et gouvernementales à diffuser ces applications comme moyen d'encourager l'utilisation accrue de données satellitaires par les décideurs et de promouvoir le développement économique local et régional.

30. Le Sous-Comité a noté la volonté qu'avaient les États membres de coopérer, au niveau international, aux fins de la collecte, du traitement et de la diffusion de données et d'applications d'observation de la Terre, en particulier au profit de pays en développement, pour faciliter la prise de décisions éclairées. Il a noté, à cet égard, l'existence de diverses initiatives régionales et internationales, comme le Système mésoaméricain de visualisation et de surveillance (SERVIR) et le Programme d'applications satellitaires pour l'environnement (SAFE) du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales.

31. Le Sous-Comité a noté l'existence de plusieurs lancements à venir de satellites d'observation de la Terre de la prochaine génération destinés à compléter les satellites opérationnels existants qui observaient à haute résolution, haute précision et de manière soutenue l'environnement de la Terre. Il a également noté que des États membres prévoyaient de développer et de construire de tels satellites conjointement. Associés à des systèmes terrestres, tous ces satellites pourraient encore améliorer la surveillance de l'environnement de la Terre.

32. Le Sous-Comité a pris note du soutien constant apporté aux activités du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS) et du fait que l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale avait pris la présidence du CEOS pour 2015. Il a noté que la trentième session plénière du CEOS se tiendrait à Brisbane (Australie) en octobre 2016.

33. Le Sous-Comité a pris note du soutien constant apporté aux activités du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO), observant qu'il avait mis au point, pour promouvoir la prise de décisions éclairées sur la base de données et d'applications d'observation de la Terre, un plan décennal qui avait été approuvé à son sommet ministériel de novembre 2015, tenu à Mexico. Il a également noté que le prochain sommet ministériel du Groupe aurait lieu à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie) en novembre 2016.

XII. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications

34. Conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné, comme thème/point de discussion distinct, le point 15 de l'ordre du jour, "Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications".

35. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Indonésie et du Venezuela (République bolivarienne du), ainsi que le représentant du Chili au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ont fait des déclarations au titre du point 15 de l'ordre du jour. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont été faites par des représentants des États membres.

36. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des informations fournies dans le rapport annuel pour 2015 du Bureau des radiocommunications de l'UIT sur l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et d'autres orbites (voir www.itu.int/ITU-R/space/sn1/report), ainsi que dans les autres documents mentionnés dans le document de séance A/AC.105/C.1/2016/CRP.16. Il a invité l'UIT à continuer de lui soumettre des rapports.

37. Quelques délégations ont estimé que l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée menacée de saturation, ce qui pourrait mettre en péril la viabilité des activités spatiales dans cet environnement; qu'il fallait l'exploiter de façon rationnelle; et qu'il fallait la mettre à la disposition de tous les États, dans des conditions équitables, quels que fussent leurs moyens techniques du moment, en tenant compte en particulier des besoins des pays en développement et de la situation géographique de certains pays. Ces délégations ont exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire devait être utilisée dans le respect du droit international, conformément aux décisions de l'UIT et dans le cadre juridique établi par les traités pertinents des Nations Unies.

38. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire, ressource naturelle limitée manifestement en danger de saturation, devait être utilisée de manière rationnelle, efficace, économique et équitable. Ce principe était fondamental pour la sauvegarde des intérêts des pays en développement et des pays ayant une certaine situation géographique, comme énoncé au paragraphe 196.2 de l'article 44 de la Constitution de l'UIT, telle que modifiée par la Conférence de plénipotentiaires tenue à Minneapolis (États-Unis) en 1998.

39. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire offrait des possibilités incomparables d'accès aux communications et à l'information, en particulier pour aider les pays en développement à mettre en œuvre des programmes sociaux et des projets éducatifs, diffuser des connaissances et fournir une assistance médicale.

40. Le point de vue a été exprimé que la façon dont étaient actuellement régies l'exploitation et l'utilisation de l'orbite géostationnaire avantageait essentiellement les pays disposant de capacités financières et techniques et que, de ce fait, il était nécessaire d'adopter des mesures pour prévenir une éventuelle domination de ces pays dans le domaine des utilisations de l'espace afin de tenir compte des besoins des pays en développement et des pays ayant une situation géographique particulière, tels que ceux des régions équatoriales.

41. Le point de vue a été exprimé que l'utilisation par les États de l'orbite géostationnaire selon le principe du "premier arrivé, premier servi" était inacceptable et que le Sous-Comité, avec le concours de l'UIT, devrait par conséquent élaborer un système qui garantisse aux États un accès équitable aux positions orbitales.

42. Quelques délégations ont exprimé l'avis que, pour garantir la durabilité de l'orbite géostationnaire et un accès équitable à celle-ci qui tienne compte des besoins et intérêts de toutes les nations, en particulier de ceux des pays en développement, il fallait maintenir ce point à l'ordre du jour du Sous-Comité et l'examiner plus avant en créant, le cas échéant, des groupes de travail et des groupes d'experts techniques et juridiques intergouvernementaux appropriés.

XIII. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique

43. Conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 16, "Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique".

44. Le Sous-Comité a noté que le Secrétariat avait prévu que sa cinquante-quatrième session se tiendrait du 30 janvier au 10 février 2017.

45. Le Sous-Comité a également noté que le Groupe de travail plénier, ayant examiné le projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session du Sous-comité, avait recommandé que, compte tenu de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, tenu du 25 au 27 septembre 2015, le titre actuel du point de l'ordre du jour du Sous-Comité consacré aux techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et des priorités de développement pour l'après-2015 soit remplacé par l'intitulé suivant: "L'espace au service du développement socioéconomique durable".

46. Le Sous-Comité a noté que, conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, il présenterait au Comité sa proposition concernant le projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-quatrième session, et il a recommandé que les questions suivantes figurent dans ce projet:

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration de la présidence.
3. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
4. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
5. L'espace au service du développement socioéconomique durable.
6. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
7. Débris spatiaux.
8. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
9. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
10. Météorologie de l'espace.
11. Objets géocroiseurs.
12. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

(Travaux pour 2017 indiqués dans le plan de travail pluriannuel élargi du Groupe de travail (A/AC.105/1065, annexe II, par. 9))

13. Viabilité à long terme des activités spatiales.
14. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu, en particulier, des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.

(Thème de discussion/point distinct)

15. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique, avec indication des questions à examiner en tant que thèmes de discussion/points distincts ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels.

47. Le Sous-Comité a également noté que, conformément à l'accord intervenu à la quarante-quatrième session du Sous-Comité, en 2007 (A/AC.105/890, annexe I, par. 24), le colloque de la cinquante-quatrième session du Sous-Comité, en 2017, serait organisé par la FIA et que le thème en serait soumis au Comité pour approbation à sa session de juin 2016.

48. Le point de vue a été exprimé qu'étant donné qu'ils occupaient une place privilégiée dans la promotion de la coopération internationale aux fins de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, le Sous-Comité et le Comité

devraient coopérer davantage avec d'autres organismes des Nations Unies en vue de promouvoir l'utilisation de la science et de la technologie spatiales au service de la paix et de la sécurité, en particulier pour lutter contre le terrorisme. On a jugé que le Sous-Comité devrait inscrire à l'ordre du jour un nouveau point intitulé "Les systèmes spatiaux à l'appui de la lutte contre le terrorisme" et qu'afin d'enrayer cette menace internationale, les pays qui disposaient de programmes spatiaux devraient permettre à ceux qui n'avaient pas de telles capacités d'accéder gratuitement à des images à haute résolution aux fins de cette lutte.

49. Le point de vue a été exprimé que la proposition mentionnée ci-dessus devrait être dûment prise en compte et examinée plus en détail par le Sous-Comité et le Comité, car il était de la plus haute importance de lutter contre le terrorisme.

50. Le Sous-Comité a accueilli avec satisfaction le recueil des règlements intérieurs et des méthodes de travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires, publié sous forme de document de séance sous la cote A/AC.105/C.1/2016/CRP.5 et établi par le Secrétariat suivant la demande que le Sous-Comité et le Comité lui avaient adressée en 2015.